

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

N° 5

Date de convocation : 30.06.2025

Date d'affichage : 03.07.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Nelly DELAHAYE, Chantal RENOUF, Annick BREITENBACH, Sarah BREITENBACH, Steve VANHEULE, Sébastien PUBLIER, Guillaume HOOGERP, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Absents excusés : Mrs Jean-Marie BOIDIN, Mmes Monique MERCIER.

Absente : Mme Nadège CAREME

Pouvoir : Mme Monique MERCIER donne pouvoir à M. Christophe VERNON.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRILLE.

Ordre du Jour :

- Construction d'une salle associative et culturelle : délibération sur le coût du projet.

RECONNAISSANCE DU DÉLAI D'URGENCE.

Questions diverses.

1) Maison culturelle et associative

En début de séance le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité l'urgence de celle-ci.

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût du projet concernant la construction d'une maison culturelle et associative a été revu à la baisse. Par conséquent, un nouveau plan de financement prévisionnel est présenté au conseil.

Le projet de construction s'élève à **1 350 231.62 € HT hors assurances « dommages ouvrages »**.

Le financement sera articulé selon un plan entre les différents financeurs sollicités (DETR et Conseil Départemental) et un financement communal (emprunt et autofinancement).

Après avoir consulté l'étude détaillée du nouveau plan de financement prévisionnel, et après avoir délibéré, le conseil accepte et décide à l'unanimité de présenter ce dossier, dans le cadre de la revitalisation du cœur du village. Ainsi, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL.
- CHARGE Monsieur le Maire de la constitution de ces dossiers de demande de subvention et de les déposer sur les plateformes concernées.

Questions diverses :

- Terrain du Bout Cardais : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une estimation financière des terrains à bâtir a été présentée par l'agence SAFTI et relance l'agence IFC immobilier pour diffuser la publicité auprès du public.
- Cependant, pour lancer la commercialisation des terrains l'agence CALDEA sera contactée pour une division parcellaire et un certificat d'urbanisme opérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.